



Info Mairie

Numéro 14

Juillet 2004

PLAN CANICULE ÉTÉ 2004

Suite à la canicule qui a sévi en France l'été passé et à ses terribles conséquences sanitaires, le ministre de la santé et de la protection sociale a présenté récemment en conseil des ministres le plan " canicule " déclinant les actions nationales et locales à mettre en œuvre par les pouvoirs publics afin de prévenir et réduire les conséquences d'une éventuelle nouvelle canicule.

Dans ce cadre, le préfet du département et le président du conseil général de l'Isère ont élaboré un dispositif d'alerte et d'urgence, dont une partie repose sur le recensement prospectif dans chaque commune des personnes âgées, handicapées ou souffrant de maladies chroniques, et plus généralement des personnes en situation d'isolement. Ce recensement est volontaire et ne peut donc se faire que pour les personnes qui en font la demande.

Au niveau de la commune du Sappey, et même si notre situation géographique nous préserve généralement des chaleurs intenses qui sévissent dans l'agglomération grenobloise, les personnes les plus vulnérables qui le souhaitent sont invitées à se faire connaître en mairie* : ce sont elles qui seront systématiquement et prioritairement contactées pour une évaluation de leur besoin d'aide ou de secours au cas où les services préfectoraux, face à une situation météorologique de nouveau exceptionnelle, déclencheraient le plan d'alerte.

Ces mesures de prévention déclinées au niveau national ne doivent bien sûr pas faire oublier des mesures concrètes plus simples, à notre échelle de village, comme l'indispensable solidarité et les contacts informels et amicaux entre voisins que chacun d'entre nous vivons déjà.

Reste à accroître notre vigilance à tous en ces périodes de vacances.

Canicule ou pas, nous vous souhaitons un bon été...

** Le secrétariat de mairie du Sappey reste ouvert de 9h00 à 12h00 tous les matins de la semaine sauf le mercredi mais y compris le samedi, en juillet et en août. Vous pouvez aussi laisser un message en dehors des heures d'ouverture au public. Le service de portage des repas à domicile sera également assuré pendant une grande partie de l'été.*

URBANISME, SUITE

Le commissaire enquêteur nommé pour les deux procédures de révision partielle du PPR et de révision simplifiée du POS, est Mr Alain Bourret.

Ses permanences auront lieu en Mairie, de 10 h à 12 h.

Les documents d'enquête publique et les registres seront à disposition du public, en Mairie, aux heures ouvrables, pendant la durée des deux enquêtes.

Une réunion publique sur la révision simplifiée du POS aura lieu le mercredi 25 août en Mairie, à 20 h 30.

URBANISME

LE POINT SUR LES PROCÉDURES EN COURS

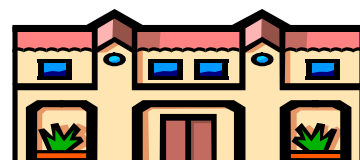
L'enquête publique " Loi sur l'eau " diligentée par Le Préfet pour autoriser les travaux de sécurisation de la Loue s'est terminée ce vendredi 2 juillet. Le commissaire enquêteur va remettre ses conclusions au Préfet. Le rapport d'enquête sera ensuite disponible en mairie .

En ce qui concerne la procédure de révision simplifiée du Plan d'Occupation des Sols (POS) destinée à permettre la réalisation de logements sociaux, une réunion publique de concertation a eu lieu en mairie le 29 juin.

L'enquête publique sur la révision simplifiée du POS et celle sur la révision partielle du Plan de Prévention des Risques Naturels (PPR), qui sont aussi nécessaires pour la réalisation de ce projet, auront lieu aux dates suivantes :

- du 28 août au 11 septembre pour le PPR. Permanences du commissaire enquêteur : 28 août, 1er septembre, 11 septembre.

- du 1er septembre au 1er octobre pour le POS. Permanences : 1er septembre, 11 septembre, 25 septembre.



LOISIRS MOTORISÉS DANS LE MASSIF DE CHARTREUSE

La première réunion de travail sur la pratique de loisirs motorisés dans le massif de Chartreuse a eu lieu sous l'égide du Parc Naturel régional de Chartreuse. Plusieurs Maires du massif, l'Office National des forêts, le PNR, les associations FRAPNA et Mountain Wilderness ont participé à cette réunion.

Il a été décidé d'engager une prochaine campagne d'information pour rappeler que l'utilisation des véhicules motorisés (quad, 4x4, moto de trial et autres) est strictement interdite en dehors des voies ouvertes à la circulation routière.

En effet, outre les problèmes de sécurité pour les randonneurs, les questions de responsabilités pénales pour les propriétaires des terrains traversés en cas d'accident corporel, les nuisances pour les habitants et la dégradation de l'environnement, les participants ont tous rappelé que l'utilisation de ce type de véhicules motorisés dans les espaces naturels était totalement en contradiction avec le positionnement d'écotourisme du massif et le choix de vie de la majorité des habitants des villages de Chartreuse.

Une prochaine réunion est prévue en septembre pour la mise au point des documents d'information supports de cette campagne. Ensuite une rencontre avec le préfet et la gendarmerie est envisagée. Une rencontre avec les associations regroupant les utilisateurs de quads pour examiner les possibilités d'instauration de zones réglementées dédiées à la pratique de cette activité est également souhaitée.

Contact : Béatrice Guicherd, chargée de mission au Parc Naturel Régional de Chartreuse



SÉCHERESSE : DES MESURES PRÉFECTORALES

Compte tenu de la persistance du déficit pluvieux, le préfet a publié un arrêté qui renforce le dispositif existant de limitation des prélèvements d'eau et de prévention des risques incendie dans le département. Les dispositions concernant les particuliers sont les suivantes :

- ◆ Limitation des prélèvements d'eau. Sont interdits : la constitution de barrages ou de réserves d'eau ; la vidange des piscines et bassins ; le lavage des véhicules (hors stations de lavage)
- ◆ Prévention des risques d'incendie. Il est interdit de : allumer des feux ouverts et notamment de pratiquer l'écobuage; tirer des feux d'artifice ou des jets de pétards. La récolte des pailles et jachères à maturité est obligatoire. Dans les espaces sensibles (bois, forêts, plantations ...), il est en outre interdit de fumer et d'utiliser des barbecues.

Pour plus d'informations, s'adresser en Préfecture au 04 76 60 34 00

INSCRIPTIONS CANTINE SCOLAIRE ET SERVICE D'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

Les inscriptions pour la cantine scolaire et le service d'accueil périscolaire débuteront le lundi 30 août 2004 : rendez-vous le matin à l'accueil du secrétariat de mairie aux horaires habituels d'ouverture au public, c'est-à-dire de 9h00 à 12h00.

En outre, une permanence spéciale d'inscriptions pour ces deux services aura lieu le jeudi 2 septembre en mairie de 16h30 à 19h00.

Merci de vous munir de votre dernière attestation CAF notifiant le montant de votre quotient familial, et d'une attestation d'assurance responsabilité civile. L'adhésion familiale donnant accès à l'ensemble des deux services coûte 15 euros.

Démarrage effectif des deux services : le jeudi 2 septembre (jour de la rentrée) pour la cantine, le vendredi 3 septembre pour le service d'accueil périscolaire.

OFFRE D'EMPLOI HALTE-GARDERIE LA SAPPEYRLIPOPETTE

La halte-garderie du Sappey en Chartreuse, structure associative de 13 places agréées, recrute pour septembre 2004 une animatrice à temps non complet (CDI 20 heures/semaine).

Placée sous l'autorité de la directrice et en collaboration avec le reste de l'équipe, elle sera responsable de l'accueil et du bien-être des enfants.

Expérience auprès des enfants exigée.

*Envoyer CV et lettre de motivation à :
Mme Véronique Aumenier
Pillonnières
38700 Le Sappey en Chartreuse*